

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20210707-009****du 07 juillet 2021****n°009****page 1/2****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 39**

PRESENTS (29) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Gwenaëlle PRINCET, Amine MESSAOUDENE, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Marion LATUS, David SIMON

POUVOIRS (10) : Yves TROUSSELLE donne pouvoir à Françoise MERY
 Patricia BAZIN donne pouvoir à Pierre BARAUDON
 Thomas BAUDIN donne pouvoir à Maryse LAVRARD
 Elisabeth PHILIPPONNEAU donne pouvoir à Maryse LAVRARD
 Séverine BART donne pouvoir à Jeannie MARECOT
 Gilles MAUDUIT donne pouvoir à Jacques MELQUIOND
 Flavy FRUCHON donne pouvoir à Frédérique NAUD COLAS
 Jean-Michel MEUNIER donne pouvoir à Laurence RABUSSIER
 Hubert PREHER donne pouvoir à Françoise BRAUD
 Jean-Pierre de MICHIEL donne pouvoir à Marion LATUS

EXCUSES (0) :**Nom du secrétaire de séance : Siméon FONGANG****RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD**

OBJET : Aménagement des bords de Vienne - Création d'une voie douce entre Châtellerault et Antran - Signature d'une convention d'usage avec les propriétaires concernés

Depuis plusieurs années la commune de Châtellerault porte la véritable ambition de mettre en valeur son centre urbain avec le cheminement en bord de Vienne. Ce projet se traduit dans l'axe mobilité du programme « Action Cœur de Ville » qu'elle a signé avec l'État et Grand Châtellerault en date du 11 juillet 2018. Ce dernier s'inscrit également dans le cadre des engagements en faveur de la transition écologique et de la reconquête des bords de Vienne.

Après avoir traité la partie nord du cheminement Promenade des Acadiens, la ville souhaite aujourd'hui poursuivre l'action globale engagée en rive gauche de la Vienne, en raccordant cette voie à la commune d'Antran.

Pour le tronçon Pont Camus-Antran, les travaux d'aménagement impacteront des parcelles privées. Des négociations ont été engagées dans le but de maîtriser le foncier. Il a été convenu d'établir des conventions d'usage dont l'objet est de mettre à disposition les parcelles nécessaires à la réalisation du projet mais également de formaliser l'accord des propriétaires quant à la mise à disposition de leurs terrains.

* * * * *

VU la délibération n°9 du 20 septembre 2018 créant l'autorisation de programme pour l'aménagement des bords de Vienne,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20210707-009

du 07 juillet 2021

n°009

page 2/2

VU la délibération n°12 du 10 décembre 2019 portant modification de la répartition annuelle de l'autorisation de programme,

VU la convention « Action Cœur de Ville » conclue avec l'état, en date du 11 juillet 2018, et son avenant signé le 18 février 2020,

CONSIDÉRANT la décision d'aménager les bords de Vienne et notamment la voie douce Châtellerault-Antran,

CONSIDÉRANT la nécessité de signer la convention d'usage avec les propriétaires riverains,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'autoriser le maire ou son représentant à signer une convention d'usage avec les propriétaires.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires institutionnelles et juridiques
Céline NICLOUD